

VOTRE RÉGION

BRIANÇON La préfecture des Hautes-Alpes a émis un avis «défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement»

« Le niveau général de sécurité est insuffisant à l'hôpital »

C'est le risque d'incendie qui est pointé du doigt par un rapport. La direction de l'hôpital public a lancé un plan d'actions pour se mettre en conformité.

Le centre hospitalier des Escartons de Briançon tourne à plein régime. La faute à l'épidémie de Covid. Pourtant, la préfecture des Hautes-Alpes a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement. Un coup de tonnerre en pleine crise sanitaire !

Pas de panique, ce ne sont pas la qualité des soins ni la prise en charge des patients qui sont pointées du doigt. Pour la préfecture, c'est la «situation de l'hôpital en matière de sécurité contre les incendies qui n'est plus acceptable». En février dernier, une visite de terrain (menée par les sapeurs-pompiers et un élu local) a débouché sur une série d'observations.

Quels dysfonctionnements ont été observés ?

Plusieurs «dysfonctionnements» ont été relevés et «traduisent un niveau général de sécurité insuffisant» : problème de «désenfumage naturel» ; problème de «désenfumage mécanique susceptible de bloquer les fumées et les gaz de nature à provoquer une asphyxie, la panique du public, la propagation de

l'incendie» ; problème sur «les installations électriques dans l'ensemble des bâtiments, susceptible de générer des risques d'éclosion et de propagation d'un incendie nuisant gravement à la sécurité du public» ; problème sur «le système de sécurité incendie, susceptible de ne pas délivrer son signal sonore de nature à retarder le processus d'évacuation, nuisant ainsi gravement à la sécurité du public» ; problème de «dégagement des ouvertures, de nature à nuire à l'évacuation du public en cas de sinistre».

«Dégradations des installations techniques»

En 2017 et en 2019, la commission de sécurité avait déjà notifié une série de prescriptions. Prescriptions qui «n'ont pas été prises en compte» observe la préfecture. Qui constate même une «dégradation des installations techniques [...] permettant de qualifier le risque d'éclosion d'un incendie comme probable».

Dans le rapport, il est également reproché «l'absence de formation du personnel sur les risques d'un départ de feu». La prochaine visite de la commission de sécurité est déjà programmée pour février 2023.

Un laps de temps que la direction de l'hôpital public compte utiliser pour effectuer les travaux de mise en conformité et lancer un plan d'actions.

Yoann GAVOILLE



La construction du centre hospitalier des Escartons de Briançon n'est pas encore remboursée (emprunt en cours) que déjà la commission de sécurité a noté «une dégradation des installations techniques». Photo Le DL

QUESTIONS À

Gérad Secall, directeur du centre hospitalier des Escartons à Briançon

« Aucune raison de s'affoler »

Vous attendiez-vous à recevoir «un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement» ?

« Oui et non. J'ai pris la direction de l'hôpital en janvier 2020 et la commission de sécurité a visité l'établissement en février 2020 donc j'ai pris le train en marche. Il y a des points du rapport sur lesquels on s'attendait à être en défaut et sur d'autres, c'est une surprise. Maintenant, le plus important, c'est d'agir. Ce rapport nous permet de mettre en place un plan d'actions. »

Justement, que comptez-vous faire pour mettre l'établissement en sécurité et en conformité ?

« Nous avons déjà effectué des travaux sur le mécanisme de désenfumage en installant de nouveaux manchons d'aération sur le toit ; nous avons également remplacé le paratonnerre pour éviter la foudre. Nous allons évidemment produire les documents manquants qui sont demandés par la com-

mission de sécurité. Enfin, nous allons former 120 agents à la sécurité-incendie. En attendant, nous avons fait des rappels dans toutes les équipes pour que les consignes de sécurité soient respectées par tout le monde, y compris pendant cette période tendue. »

Comment en est-on arrivé à une telle conclusion ?

« Il ne faut pas s'alarmer outre mesure. Ce n'est pas la qualité des soins qui est remise en cause. Nous lançons un plan d'actions, nous allons suivre les préconisations de la commission de sécurité, nous avons déjà assisté à deux réunions en sous-préfecture pour répondre aux réserves émises et on espère que tout rentrera dans l'ordre ainsi. Il n'y a aucune raison de s'affoler. »

Recueilli par Y.G.



Archives DL

SISTERON La CGT a diffusé un mémo contesté

Fermeture de Sanofi en 2024 ? La direction dément

Un mémo interne explosif ou un canular non vérifié ? Ce mercredi 28 octobre, le syndicat CGT Sanofi a diffusé un tract qui a rapidement fait parler de lui. Car ce dernier n'annonce rien de moins que la fermeture de tous les sites de chimie du géant pharmaceutique à l'horizon 2024, dont celui de Sisteron.

La où le bât blesse, c'est que le tract est écrit sur la base d'informations anonymes, reçues il y a une dizaine de jours par des membres du syndicat de Sisteron. « Nous avons reçu un courrier anonyme auquel était joint ce qui était présenté comme un mémo confidentiel échangé entre trois hauts dirigeants du groupe. Nous n'avons pas pu vérifier l'authenticité de ce mémo, mais nous avons tout de même décidé de diffuser ces informations auprès des salariés », explique Jean-Louis Peyren, coordinateur de la CGT Sanofi.

■ La CGT : « Nous ne savons pas si ces informations sont vraies »

Ce mémo confidentiel, que *Le Dauphiné libéré* a pu consulter, est présenté comme un

échange entre le président de Sanofi France, le responsable des affaires industrielles et le directeur général du groupe. Il détaille un « projet Alastor » qui consisterait à la cession ou la fermeture des sites de chimie français à l'horizon 2024.

Des informations refutées rapidement par la directrice du site de Sisteron, Hélène Deweerd. Dans un communiqué, elle souligne le caractère « indispensable » des sites de production comme Sisteron avant de tancer le syndicat : il est « très regrettable qu'une organisation syndicale puisse diffuser un tel tract sur la base d'un message anonyme, infondé et farfelu, créant ainsi une anxiété et un stress injustifié et inutile pour les salariés ».

« Nous ne savons pas si ces informations sont vraies. Nous les avons rendues publiques afin d'obtenir un démenti clair de la direction », explique de son côté le coordinateur de la CGT.

Une méthode qui a également courroucé le maire de Sisteron, Daniel Spagnou, qui s'est ému « dans un communiqué d'un tract scandaleux et sans aucun fondement ».

ALPES DU SUD

Covid-19 : tous les indicateurs en hausse

Comme chaque mercredi, l'Agence régionale de santé Paca a fait un point sur l'épidémie. Celui-ci porte sur les semaines 42 (du 12 au 18 octobre) et 43 (du 19 au 25 octobre).

Au niveau régional, l'ensemble des indicateurs est en hausse. Le taux de positivité est passé de 12,7 % à 18,3 %. « Toutes les classes d'âge sont touchées et en particulier les personnes âgées », note l'ARS. Le taux d'incidence était de 410 pour 100 000 habitants la semaine dernière. Les hospitalisations sont en hausse, tout comme le nombre de décès.

Pour l'ARS, ces hausses ne sont pas « la seule conséquence de la politique de dépistage », il y a bien « une accélération de la circulation du virus dans la région ». Le nombre de foyers de l'épidémie est de 15 dans les Alpes-de-Haute-Provence et de 20 dans les Hautes-Alpes. En Paca, on en dénombre 462.

■ Hautes-Alpes

Le taux de positivité en semaine 43 s'élevait à 23 % (17,8 % la semaine précédente) et le taux d'incidence

à 439 personnes positives pour 100 000 habitants (155 la semaine précédente).

65 personnes sont hospitalisées dont 17 en réanimation. Le ratio patients Covid en réanimation/capacité initiale est de 213 et le taux d'occupation des lits de réanimation de 80 %. Depuis le début de l'épidémie, on compte 36 décès.

Dans les Ehpad, on dénombre 33 résidents positifs et aucun décès en établissement n'a été recensé.

■ Alpes-de-Haute-Provence

Le taux de positivité a bondi de 10,8 % à 17 % et le taux d'incidence est en hausse passant de 91 à 274.

39 personnes sont hospitalisées dont deux en réanimation. Le ratio patients Covid en réanimation/capacité initiale est de 33 et le taux d'occupation des lits de réanimation de 75 %. Depuis le début de l'épidémie, on compte 20 décès.

Dans les Ehpad, on dénombre 138 résidents positifs et, depuis le début de l'épidémie, huit décès ont été recensés.

HAUTES-ALPES Pour huit communes

L'état de catastrophe naturelle reconnu

Deux arrêtés ministériels publiés ces 24 et 25 octobre reconnaissent l'état de catastrophe naturelle pour huit communes des Hautes-Alpes, à la suite de mouvements de terrains, inondations et coulées de boue.

Parmi les sinistres reconnus, les inondations et coulées de boue du 20 décembre 2019 à Gap et Valsères, du 20 décembre 2019 au 21 décembre 2019 à La Freissinouse, et du 2 juin 2020 à Châteauneuf et Lettret. « Un orage comme ça, on n'en avait pas eu depuis 50 ans », déploierait à ce propos le maire de Lettret, Remy Oddou, dans nos colonnes après la tempête en provenance de la vallée de l'Avance

et du lac de Serre-Ponçon.

Deux autres mouvements de terrain ont également été référencés. Ceux d'Embrun (hors sécheresse géotechnique) du 19 août 2018 au 18 février 2020 et ceux consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019 à Ribeyret et Rosans.

Les assurés disposent de 10 jours à compter de la publication des arrêtés pour déclarer leur sinistre auprès de leur compagnie d'assurances.

Les arrêtés sont consultables sur le site www.hautes-alpes.gouv.fr.

LARAGNE-MONTÉGLIN Le personnel du secteur est exclu d'un complément indiciaire de 183 €

Les hospitaliers du médico-social en grève illimitée

Mercredi matin, appuyée par la CGT Santé et action sociale des Hautes-Alpes, une manifestation était symboliquement organisée au centre hospitalier Buëch-Durance, marquant le début d'une grève illimitée.

Dans le collimateur, le Ségur de la santé qui prévoit un complément indiciaire de 183 € pour tous les personnels hospitaliers sauf pour les médico-sociaux qui crient à l'injustice. Devant le centre hospitalier Buëch-Durance (CHBD), une trentaine de personnels des maisons d'accueil spécialisées (MAS), des foyers d'accueil médicalisés (FAM) et des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) se sont rassemblés, mercredi 28 octobre, pour marquer le premier jour d'une grève illimitée du personnel médico-social haut-alpin. Exclues de l'attribution de cette prime, ils appellent les médico-sociaux du privé, du public et de l'associatif à se joindre au prochain rassemblement.

« Si le mouvement est parti des personnels, la



Se sentant exclus des mesures financières prises lors du «Ségur de la santé», les personnels hospitaliers du secteur médico-social des Hautes-Alpes ont démarré mercredi (ici au CHBD de Laragne) une grève illimitée. Photo Le DL/Bernard VALAT

CGT est venue lui donner la légitimité d'une grève illimitée de personnels mis à l'écart, déclare Sandrine Giaime, secrétaire générale CGT du CHBD. Pourquoi tous les personnels hospitaliers en bénéficient-ils sauf eux ? La CGT demande une augmentation du point d'indice, plus égalitaire. »

Un courrier de doléances a été adressé directement au président de la République, à la préfecture et à l'Agence régio-

nale de santé (ARS).

« Lundi 2 novembre à 14 heures, en fonction de la situation sanitaire, nous appelons au rassemblement devant la préfecture de Gap où une délégation demandera à être reçue par la préfète et l'ARS » conclut Sandrine Giaime.

■ Ordre syndical dispersé

Forcé Ouvrière ne s'est pas joint à cette manifestation et Alain Rossetto, son secrétaire général, a

souhaité mettre les choses au point. « FO a signé les accords « Ressources humaines » du Ségur de la santé et revendiqué ce complément de traitement indiciaire de 183 € pour le secteur médico-social, explique-t-il. Le gouvernement a pris la mesure de cette situation et s'est engagé à réparer cette injustice. » Le syndicat demandait l'application de cette revalorisation de manière égalitaire. « La revalorisation est

acquise et nous avons obtenu le versement de ces 183 euros pour tous, en octobre et novembre. Avec le soutien de la Fédération hospitalière de France et de l'ADESM [association des établissements participant au service public de santé mentale], nous attendons l'application prochaine de cette mesure pour les médico-sociaux, c'est une question de jours. Enfin, la revalorisation de tous les soignants va se faire sur la base d'un relèvement de la grille indiciaire, au plus tard en 2022. »

Alain Rossetto a tenu à mettre certaines choses au point. « Notre syndicat ne pouvait pas se permettre de ne pas être à la table des négociations où seuls les signataires du Ségur de la santé sont conviés. »

Il y a une semaine, FO faisait savoir que « le gouvernement n'avait toujours pas formalisé cet accord de principe obtenu le 12 octobre, alors un préavis de grève a été déposé pour le 5 novembre avec demande d'audience à la direction du CHBD et à l'ARS, mais sans appel à manifester. »

Bernard VALAT